

Les Lilas, le mardi 18 janvier 2022

Mme Amélie de Montchalin,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de Grenelle 75007 Paris

Mme Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

M. Olivier Dussopt,
Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance,
chargé des Comptes publics
139 rue de Bercy, 75012 Paris

Objet : préavis de grève national 17 mars 2022

La journée d'action du 27 janvier a vu se mobiliser les personnels territoriaux pour l'augmentation de salaires, mobilisation qui s'est poursuivie le 8 mars plus particulièrement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La journée du 17 mars s'inscrit dans ces mêmes revendications : pour les salaires et l'égalité professionnelle.

Répondant présents lors de la crise sanitaire malgré des conditions de travail qui se dégradent depuis plusieurs dizaines d'années, les agentes et les agents voient leur engagement mal reconnu par le gouvernement et les employeurs locaux.

Toujours réfractaire à une revalorisation générale des salaires par le dégel de la valeur du point d'indice, le gouvernement, sous la pression des mobilisations, a concédé des avancées sectorielles pour les professionnel.le.s du travail social et un alignement des premiers échelons de la catégorie C au niveau du SMIC. Ces mesures partielles sont largement insuffisantes et continuent à saper l'équilibre du statut de la fonction publique.

C'est inacceptable et cause de désaffection des métiers. Les départs et les difficultés de recrutements alourdissent encore la charge de travail de celles et ceux qui restent. En outre le gouvernement continue de pousser les préfets à faire appliquer à marche forcée les dispositions de la loi du 6 août 2019 sur les 1607 heures annuelles.

En outre, l'octroi du complément de traitement indiciaire de 183 euros aux travailleuses sociales ne règle pas le problème général des inégalités de salaire et de carrière entre les filières dites féminisées et celles plus masculines. C'est bien l'ensemble des grilles qu'il faut mettre à niveau pour atteindre l'égalité.



Nous ne pouvons accepter qu'une éventuelle revalorisation soit repoussée à d'hypothétiques négociations qui se tiendraient après l'élection présidentielle. Des mesures de revalorisation générales sont urgentes et nécessaires.

La FSU Territoriale réaffirme ses revendications :

- **Le dégel du point d'indice**
- **Une mesure immédiate de rattrapage de 20% par rapport à 2002 de la valeur du point d'indice.**
- **50 points d'indice pour toutes et tous.**
- **Le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1800€ net**
- **L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes par la suppression des écarts de rémunération entre les filières**

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 17 mars 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, mesdames et monsieur les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

